

Dire

Volume 2, numéro 7, 1934

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109036ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1109036ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1934). Dire. *Assurances*, 2(7), 3–4. <https://doi.org/10.7202/1109036ar>

Vocabulaire

- EARTHQUAKE INSURANCE.
Assurance contre les tremblements de terre.
- BRIDGE INSURANCE.
Assurance des ponts.
- CAMERA INSURANCE.
Assurance des appareils photographiques.
- DYERS & CLEANERS INSURANCE.
Assurance des teinturiers.
- ELECTRIC SIGN INSURANCE.
Assurance des enseignes lumineuses.
- FINE ARTS INSURANCE.
Assurance des objets d'art.
- FUR INSURANCE (FLOATER).
Assurance globale des fourrures.
- FURRIERS CUSTOMERS POLICY.
Assurance des fourrures aux clients.
- GOLFERS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des joueurs de golf.
- INSTALMENT INSURANCE.
Assurance des ventes à tempérament.
- LAUNDRY INSURANCE.
Assurance des buanderies.
- MOTOR TRUCK MERCHANDISE INSURANCE.
Assurance des camionneurs.
- MOTOR TRUCK MERCHANDISE FLOATER.
Assurance globale des camionneurs.
- MUSICAL INSTRUMENT INSURANCE.
Assurance des instruments de musique.
- PARCEL POST INSURANCE.
Assurance des colis postaux.
- PERSONAL EFFECTS INSURANCE.
Assurance des effets personnels.
- TOURISTS BAGGAGE INSURANCE.
Assurance des bagages.
- RADIUM INSURANCE.
Assurance du radium.
- STAMP INSURANCE.
Assurance des collections de timbres.
- TRANSPORTATION INSURANCE.
Assurance des transports.
- WEDDING PRESENT INSURANCE.
Assurance des cadeaux de noces.
- BURGLARY & ROBBERY INSURANCE.
Assurance contre le vol avec effraction ou à main armée.

- RESIDENCE BURGLARY.
Assurance contre le vol des maisons.
- PERSONAL HOLD-UP.
Assurance contre le vol à main armée.
- BANK BURGLARY & ROBBERY.
Assurance contre le vol des banques, avec effraction ou à main armée.
- SAFE DEPOSIT BOX INSURANCE.
Assurance des coffrets de sûreté.
- MERCANTILE STOCK BURGLARY INSURANCE.
Assurance contre le vol des marchandises.
- MERCANTILE SAFE BURGLARY INSURANCE.
Assurance des coffres-forts.
- PAYROLL MESSENGER & INTERIOR OFFICE INSURANCE.
Assurance contre le vol d'espèces et de titres, à l'intérieur et à l'extérieur.
- CHEQUE ALTERATION & FORGERY INSURANCE.
Assurance contre les faussaires (chèques).
- FORGED SECURITY BOND.
Assurance contre les faussaires (titres).

Dire

La Sun Life Assurance Company of Canada nous autorise à reproduire les chroniques de vocabulaire que rédige M. Thurière Belzile pour son bulletin mensuel. Diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, M. Belzile s'intéresse vivement aux questions d'assurance sur la vie. On lui doit déjà deux excellentes études sur le portefeuille des sociétés d'assurance-vie au Canada. C'est avec plaisir que nous le voyons s'orienter vers la terminologie technique, dont on s'est vraiment trop désintéressé jusqu'ici.

Voyons d'abord ce que M. Belzile se propose de faire. Il l'exposait ainsi, dans le numéro de juin 1934 de la « Revue Mensuelle des agences » :

« Il arrive souvent qu'on emploie des termes anglais francisés mal à propos, sans attribuer à ces termes le sens exact qu'ils devraient avoir en français. Nous donne-

rons ici les termes adoptés par le Siège Social pour traduire certaines expressions anglaises d'un usage fréquent. Ces termes ont été adoptés après une étude soignée des expressions employées en France et au Canada par les autres compagnies d'assurance-vie.

« Nous n'avons pas l'intention de donner ici des cours de linguistique. Il s'agit tout simplement de fournir à nos agents de langue française des renseignements d'ordre pratique, qu'ils trouveront sans doute essentiels à l'intelligence parfaite de leurs affaires. »

APPLICATION

Le mot *application* se rend rarement, en terme d'assurance, par le français *application*. Il peut se traduire par proposition ou demande, selon le cas. On dit ainsi; *application for assurance*—proposition d'assurance; *application form*—formulaire de proposition; *application for supplementary contract*—demande de contrat supplémentaire; *application for cash surrender value*—demande du paiement de la valeur de rachat; nous pourrions ajouter: *application for a position*—demande d'emploi ou offre de services.

Il n'est sans doute pas inutile d'indiquer ici quelques expressions dans lesquelles apparaît le mot proposition. Ainsi, à titre d'agent, vous obtenez de votre client ou faites signer par votre client une proposition. Vous soumettez celle-ci à la Compagnie, qui l'accepte, la diffère ou la rejette. Enfin, votre client peut, pour une raison ou pour une autre, retirer sa proposition.

Quant au mot français *application*, tous les sens qu'on peut lui prêter dérivent directement des trois suivants: action de poser une chose sur une autre (application d'un emplâtre sur un bobo); mise en pratique (application d'une loi); attribution (application d'une somme à une dépense).

UNDERWRITER

Voilà un mot qui donne du fil à retordre aux traducteurs. C'est un de ces mots passe-partout que les sociétés d'assurance du Canada et des États-Unis emploient à toutes les sauces, tantôt pour se désigner elles-mêmes, tantôt pour désigner leurs agents, tantôt pour désigner leurs fonctionnaires chargés de la sélection des risques, etc. Et pourtant, le mot *underwriter*, employé en terme d'assurance, n'a, à proprement parler, qu'un sens; il désigne la société qui rédige, signe et livre un contrat d'assurance. Ce sens propre du mot *underwriter* se traduit par le français *assureur* qui, lui aussi, n'a que le sens suivant donné par Dupuich: « celui qui promet de procurer le bénéfice du contrat (d'assurance) à la personne désignée pour en profiter ». Dupuich ajoute: « C'est toujours, en fait, une société ».

General Auto Repairs

Limited

B. MIGNAULT J. E. WIER


La plus grande maison à Montréal
se spécialisant dans les réparations
d'auto-mobile.

ROYAL GARAGE

Tél. MARquette 3511

Assurez-vous dans:

**THE LONDON &
LANCASHIRE
GUARANTEE
& ACCIDENT
COMPANY
OF CANADA**



Transigeant les classes d'assurances suivantes:

Automobile	
Accident	Bris de glace
Maladie	Bons:
Vol	judiciaires
Responsabilité publique	d'entrepreneurs
Responsabilité patronale	de fidélité

*Demandez les détails de notre police
spéciale automobile protectrice.*

Succursale pour Québec et les Provinces
Maritimes:
465 RUE ST-JEAN, MONTRÉAL
A. S. BOOTH, Gérant. Tél. MARquette 7554
Applications pour agences sollicitées.

SÉCURITÉ



Fondée en 1845

Actif total
\$266,982,840

Bureau chef au Canada:
500 PLACE D'ARMES, MONTRÉAL

Gérant: J. H. LABELLE

Employé pour désigner le représentant d'une société d'assurance qui s'occupe spécialement de la vente, le mot *underwriter* ne doit pas se traduire par assureur, mais par vendeur d'assurance ou, tout aussi bien, par agent d'assurance. Seule la dernière expression définit exactement le mandat confié au vendeur d'assurance qui représente officiellement une compagnie ou une société d'assurance quelconque. Le courtier d'assurance (*Insurance Broker*) est aussi un vendeur, mais il n'est pas le mandataire d'une société en particulier; il se fait tout simplement le porte-parole de son client auprès de la société d'assurance que celui-ci a choisie.

Nous ne voyons rien de méprisable dans l'expression « agent d'assurance »; au contraire, il nous semble qu'elle constitue un titre digne d'être porté avec fierté. Aussi ne voyons-nous aucune bonne raison d'y substituer l'expression assureur. Nos cousins de France le font pourtant sans sourciller. Nous aurions tort de les imiter sur ce point, car l'emploi généralisé du mot assureur susciterait chez nous des embarras qui ne sont pas à redouter en France.

Nous proposons donc les expressions suivantes: agent ou vendeur d'assurance-vie pour *Life Underwriter*, association des vendeurs d'assurance-vie pour *Life Underwriters' Association*, et vendeur d'assurance-vie agréé pour *Chartered Life Underwriter (C.L.U.)*.

Enfin, comment appellerons-nous les fonctionnaires chargés de la sélection des risques (*underwriters*)? Nous avons déjà entendu « appréciateurs des risques » et l'expression nous semble assez heureuse. Nous ne connaissons cependant aucune compagnie du Canada qui emploie cette expression, pas plus la Sun Life que les autres. On parle chez nous de « préposés de la sélection des risques » (titre bien compliqué, mais qui désigne comme il convient des hommes qui font un travail compliqué). C'est un peu plus long, mais c'est juste, c'est clair, c'est français. Que pourrait-on demander de plus?

Documentation

Le bibliothécaire de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales nous a remis la liste des ouvrages d'assurances reçus récemment à l'Ecole. C'est avec plaisir que nous la publions ici à l'usage de nos lecteurs.

POTIN, L.: *Calcul des tarifs des assurances de « risques divers » et quelques autres questions de technique* (réassurance, réserves, bénéfice). Paris et Liège, Ch. Béranger, 1934.

GELLY, Maurice: *Les accidents sur les voies publiques urbaines et routières*. Essai théorique et pratique. Paris, Dunod, 1934.

THE POLICYHOLDERS' ASSOCIATION. *The facts concerning The Sun Life Controversy*.

REMINGTON, B. C.: *Dictionary of Fire Insurance*. London, Pitman, 1927.

La bibliothèque économique de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales compte plus de 28,000 ouvrages de référence sur le commerce, l'industrie, la finance, l'économie politique, etc.; elle reçoit tous les mois environ 800 périodiques traitant des mêmes sujets. Elle est ouverte tous les jours de 9 heures à midi, de 2 heures à 10 heures; le samedi, de 9 heures à cinq heures.

Le rapport du surintendant des Assurances 1933

Dans notre dernier numéro, nous donnions des chiffres sur les affaires traitées dans la province de Québec en 1932 par toutes les sociétés d'assurance contre l'incendie, à l'exception du Lloyd anglais.

Comme le rapport préliminaire de 1933 vient de nous parvenir nous en profitons pour dresser le même tableau, avec les statistiques les plus récentes:

	Primes acquises	Sinistres encourus	Rapport
Compagnies à Fonds social	\$10,993,410.68	\$7,420,009.20	67.49
Compagnies d'assurance mutuelle:			
Comtés et ecclésiastiques	299,531.39	282,557.88	94.33
Associées de la Nouvelle-Angleterre	446,098.78	45,935.88	10.30
Autres mutuelles	297,418.94	186,634.65	62.75
Compagnies à primes fixes et mutuelles:			
Avec capital-actions	1,039,284.70	574,642.83	55.29
Sans capital-actions	90,451.61	92,890.83	102.70

Nous nous félicitons de voir que le surintendant de Québec publie son rapport beaucoup plus tôt que d'ordinaire. Ainsi le pu-

blic est au courant des résultats de l'année précédente quelques mois seulement après la fin de l'exercice.

L U

INSURANCE PRODUCERS BULLETIN. Les bulletins suivants, parus depuis quelque temps, méritent qu'on les signale à cause de l'intérêt qu'ils présentent.

Accountants' Liability policies (47X).

Per Diem use and occupancy form (121F).

Forged Security Bonds (18-Q).

Contractors Equipment Floater Insurance (47N).

Aviation Insurance (Fire, Theft, Tornado and Collision for Aircraft) (16).

Accounts Receivable Insurance (47-S).

Garage Public Liability and Property Damage Coverage (56).

Signalons enfin que l'étude du vocabulaire d'assurance se poursuit régulièrement et que les derniers bulletins la portent au mot « Twisting », que la crise a mis au premier plan des problèmes importants de l'assurance sur la vie.

ANNUAL STATEMENTS OF LIFE INSURANCE COMPANIES par Alfred B. Shepard, dans le numéro de mai du *Quebec Assurance Service Magazine*.

En une courte étude, l'auteur examine les deux formes comptables que peut prendre le relevé des recettes et des déboursés d'une société d'assurances. L'article intéressera ceux qui veulent comprendre les problèmes que pose la comptabilité d'assurance et les résultats différents que présentent des solutions qui, au premier abord, paraissent également acceptables. Les exemples que cite M. Shepard sont probants.

NOTES ET DOCUMENTS SUR L'EVOLUTION DE L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE AU CANADA, par Gérard Parizeau, dans l'*Actualité Economique* de juin-juillet 1934.

L'auteur poursuit l'étude des documents qu'il a réunis sur le sujet. On trouvera dans son article des faits abondants, ignorés de la plupart des gens d'assurances, et que M. Parizeau classe dans un ordre personnel. Notons que c'est, à notre connaissance, le premier travail du genre, à l'exception de ceux présentés au concours de l'*Insurance Institute of Winnipeg* en 1931 ou 1932.

Si vous voulez continuer de recevoir "ASSURANCES" régulièrement, vous devrez vous abonner.

O. Leblanc & Fils Ltée

AGENTS GÉNÉRAUX

Union Marine & General Insurance Co. Ltd.
Anglo Scottish Insurance Co. Ltd.
Royal Scottish Insurance Co. Ltd.
Patriotic Assurance Co. Ltd.
Canadian Indemnity Company

AUTOMOBILE :

ANGLO SCOTTISH INSURANCE CO. LTD.
Canadian Indemnity Company

Compagnies indépendantes

276, ST-JACQUES O., MONTRÉAL



Fondée en 1828

L'UNION

Compagnie d'Assurances contre l'incendie, les accidents et risques divers, de Paris, France.

J. P. A. GAGNON
Directeur pour le Canada

465, RUE ST-JEAN - MONTRÉAL

PLACEMENTS PROFITABLES

Les obligations du Dominion, des Provinces, des Municipalités et des principaux services publics rapportent actuellement de 4.50% à 7%.

Ces titres restent, dans les périodes de crise comme dans les périodes de prospérité, le mode de placement le plus sûr et le plus profitable.

Notre Service français est à votre disposition

NESBITT, THOMSON AND COMPANY LIMITED

355 rue Saint-Jacques
MONTRÉAL